

RB9316 WO 391 M5794 1800

C4166 ...

WOOD LIBRARY-MUSEUM



OF ANESTHESIOLOGY

LETTRES

DE

F. A. MESMER D. M.

SUR

L'ORIGINE DE LA PETITE VÉROLE,

ET LE MOYEN

DE LA FAIRE CESSER.

A PARIS.

De l'Imprimerie des Sciences et Arts, rue et butte des Moulins, N.º 500.

Mout _ Sept. _ 1800./

LETTRE

DE F. A. MESMER,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

AU C. BAUDIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU.

Sur la petite Vérole.

Paris le 18 Prairial.

7. Jun - 1800 /

CITOYEN,

Je viens d'apprendre que vous êtes chargé par le Gouvernement de la République française, d'une expédition dans la mer du Sud, pour y recueillir de nouvelles connaissances utiles aux progrès des Sciences.

Permettez que je confie à vos soins la recherche d'une découverte qui intéresse infiniment la conservation des hommes.

Il s'agirait de constater chez les Peuples que

vous allez visiter, la vérité de mon opinion sur l'origine de la petite vérole, sur sa contagion, et d'apprécier le moyen que je propose pour prévenir et faire disparaître du globe, en faveur des générations futures, ce fléau destructeur.

L'interêt général m'assure que l'examen dont je vous prie de vous occuper, ne sera pas incompatible ayec l'objet de votre mission.

La maladie nommée la petite vérole, connue assez par ses symptômes caractéristiques, paraît appartenir exclusivement à l'espèce humaine; car aucun des animaux, pas même ceux dont l'organisation et l'économie animale est reconsue la plus rapprochée, ou tout-à-fait semblable à celle de l'homme, ne sont susceptibles de sa contagion.

Cette susceptibilité particulière à l'homme, devait naturellement faire rechercher ailleurs que dans la nature et la constitution physique de son individu, la source de cette maladie. Cette cause lui étant étrangère et purement accidentelle, doit dépendre des circonstances pù tout homme se trouve, ou de sa propre conduite.

La marche de cette maladie et le type constamment uniformes dans son développe-

ment, supposent un principe également uniforme et déterminé.

Les enfans, dès l'âge le plus tendre, peuvent être atteints de la petite vérole : l'époque de cette susceptibilité doit donc être fixée bien près de celle de leur naissance.

Ces considérations réunies me firent présumer que les circonstances, toujours les mêmes, dans lesquelles tous les enfans, dès leur naissance, se trouvent, ou des procédés communs; reçus, consacrés par les mœurs pendant des siècles, et les préjugés de la part des peuples, avaient seuls pu causer cette susceptibilité.

J'observai aussi, dans la conduite uniforme que la nature et l'instinct inspirent à tous les animaux vivipares au moment de leur délivrance, des procédés différens de ceux que la raison, dans ces mêmes cas, a suggérés aux hommes. La différence consiste en ce que les premiers, après s'être délivrés, séparent le fétus de l'arrière-faix, en mordant le cordon ombilical; qu'ils provoquent, en lèchant l'extrémité de ce cordon, l'écoulement du sang; tandis que la femme, déterminée par une crainte raisonnée d'une hémorragie, applique aussitôt une ligature au cordon, afin de pouvoir achever sans danger le travail de son accouchement.

C'est à la seule différence des procédés, que je rapporte la funeste prérogative que l'homme a sur les animaux, d'être susceptible d'une maladie dont les derniers sont exempts.

En effet, la portion du sang, qui dans les trois vaisseaux composant le cordon ombilical se trouve interceptée par la ligature après la respiration et la séparation de la mère, ne participant plus de la circulation commune, reste dans un état de stagnation : il en résulte l'effet naturel et nécessaire d'une sorte de corruption de cette liqueur, et le missme développé par sa dégénération, étant resorbé dans la masse du sang, devient le levain d'une fermentation, qui, après avoir acquis un degré de maturité, et d'après la disposition du sujet, détermine en lui une crise inflammatoire sur tout l'organe de la transpiration, ce qui constitue la maladie dont je parle. Son caractère particulier, qui est de ne pas se reproduire dans le même individu, comme toute autre fermentation, après son développement, confirmerait cette théorie.

Il paraît donc certain que par le procédé de la ligature, il se fait une sorte d'inoculation d'une matière devenue étrangère et putride, qui dispose l'enfant à prendre la petite vérole. S'il est donc prouvé que de la stagnation dans les vaisseaux d'une portion du cordon ombilical, dérive la susceptibilité de la petite vérole, il est aussi évident, qu'à l'imitation des animaux, en le coupant de manière à laisser librement écouler tout le sang exclu de la circulation, on préservera, pour toute la vie, l'enfant de l'invasion ou de la contagion de cette maladie.

Telles furent, en substance, mes pensées, que je communiquai, il y a trente ans, au premier Médecin de la faculté de Vienne, pour l'engager à faire des expériences dans son hôpital d'accouchement; mais il s'y refusa constamment, trop faible sans doute pour heurter des opinions anciennes et généralement répandues.

Comme c'est la crainte qui a donné naissance à la plupart des erreurs populaires, c'est elle qui a consacré dans nos mœurs le préjugé de la nécessité de la ligature : cette même crainte, fortifiée encore par les connaissances anatomiques, a probablement empêché les gens de l'Art de faire des essais de mes procédés.

L'occasion de pratiquer ces procédés ne s'est point présentée où je le désirais le plus : il

n'y a que trois ans que j'ai pu en faire usage. Voici la méthode que j'avais employée: Après que l'enfant fut mis au monde, j'attendis patiemment la délivrance de l'arrière-faix; je plaçai d'enfant dans un bain tiède : m'étant convaincu; après trois ou quatre minutes, que la pulsation avait cessé dans les artères du cordon, je le coupai, par précaution, à trois doigts du nombril; en tournant en tout sens l'enfant dans l'eau, je sis écouler librement, par le bout flottant, le sang, dont la quantité n'a pas paru excéder une cuillerée; pour entretenir l'ouverture et faciliter l'écoulement de toute humeur, je coupai successivement le restant du cordon, et je répétai les bains plusieurs jours consécutifs.

C'est ce procédé, employé au moment de la naissance, que je regarde comme préservatif de la petite vérole, et de sa communication dans les enfans, durant toute la vie.

J'ai essayé cette opération sur trois enfans, que je sis exposer depuis à dissérentes occasions de prendre la contagion, en les sesant porter chez les personnes attaquées de cette maladie, et j'observai que; malgré la plus étroite communication avec elles, il n'en est pas résulté la moindre altération de leur santé. J'ai un de

ces enfans actuellement sous mes yeux, agé de trois ans.

Quoique tout ce que j'ai dit, concourre à prouver suffisamment l'origine de la petite vérole, et le préservatif contre cette maladie, je n'oserais néanmoins me flatter de pouvoir désabuser, par le petit nombre d'expériences faites pendant un tems si borné, le public d'une opinion aussi invétérée, et généralement reçue, sur la prétendue nécessité de la ligature.

C'est à vous, citoyen, que paraît réservé l'avantage précieux, pour le bien de l'humanité, de détruire le préjugé qui s'est établi, par la crainte attachée à la pratique exclusive de la ligature.

Je vous prie, en conséquence, de faire des recherches pour savoir si, parmi les peuplades que vous rencontrerez dans vos voyages, il en existe quelques-unes qui ne soient pas sujettes à la petite vérole.

Les symptômes caractéristiques, que vous connaissez sans doute, de cette maladie, se manifestent, dans le principe, par une sièvre continue, accompagnée de maux de tête, envie de vomir, ardeur et lassitudes dans les articulations: elle est suivie d'une éruption

successive sur la surface de la peau; des points rouges enflammés, qui bientôt s'élèvent en pustules entourées d'un cercle rouge, et remplies d'une humeur séreuse qui se convertit en pus, après l'enflure de la tête et des mains, dessèchent en forme de croûte, et terminent ainsi la maladie.

Il vous sera facile de connaître, à ces symptômes, la présence de cette maladie.

Veuillez bien, chez tels peuples où vous ne découvrirez aucune trace qui prouve l'existence de la petite vérole, vous assurer des procédés dont les mères se servent après leur accouchement, et constater si en effet ils sont les mêmes, ou semblables à ceux que je propose, ou s'ils s'en rapprochent, et jusqu'à quel point; c'est-à-dire, si elles font la séparation de l'arrière-faix du fétus, sans lier le cordon ombilical: en second lieu, vous observerez si toutes les autres nations chez lesquelles cette maladie est commune, se servent du procédé de cette ligature.

L'Europe attend avec le plus grand intérêt les instructions que vous pourrez fournir à l'appui de mon opinion sur cet objet.

Quel que soit le résultat de vos observations, le public sera toujours convaincu, par des principes certains, qu'une humeur étrangère enfermée dans un corps vivant, doit nécessairement se corrompre, et que, si elle elle est reportée dans la masse du sang, elle peut tôt ou tard occasionner une maladie. J'ai lieu de croire que les maladies qui affectent plus particulièrement l'homme, et peut-être aussi la susceptibilité à être attaqué de la peste, découlent de la même source.

D'après ces observations constatées par les faits et le raisonnement, pouvant encore garantir que mon procédé est praticable sans aucune espèce d'inconvéniens, je ne doute pas que l'on ne soit porté généralement à en faire l'essai, et à proscrire la pratique de la ligature de nos usages.

Les recherches que vous serez à même de faire, donneront les moyens de prononcer sur le problème important que je propose, et les nations en accueilleront avec connaissance des résultats.

MESMER.

P. S. Comme c'est aux louables dispositions de l'Institut national, que je dois cette occasion favorable à mes vues, je vous prie, citoyen, de les lui communiquer par cette lettre; yous serez, j'espère, plus heureux que moi.

Je lui soumis, il y a quelques mois, un mémoire sur le magnétisme animal; peut être les circonstances, ou ses travaux importans et multipliés, l'auront empêché d'y donner l'attention qu'il méritait : je n'ai point reçu de réponse.

Il serait à désirer, citoyen, qu'il existât un moyen aussi favorable que celui que vous offrez, pour fixer enfin les idées sur une découverte d'une utilité bien supérieure (le magnétisme animal), ou qu'il s'élevât un médiateur assez courageux et assez ami de l'humanité pour terminer les débats qui divisent depuis trop long-tems l'opinion sur cet objet.

LETTRE

DE F. A. MESMER D. M.

Aux Auteurs du Journal de Paris.

CITOYENS,

J'ai lu deux notes insérées dans votre feuille du 9 Messidor, tendantes à affaiblir la confiance au moyen que je viens de consacrer au Public, par une lettre adressée au capitaine Baudin, pour faire cesser et disparaître, en faveur de la postérité, le fléau de la petite vérole.

L'auteur de la première note, effrayé des nouveaux procédés que je propose de pratiquer sur les enfans, en supprimant la ligature du cordon ombilical au moment de leur naissance, préférerait d'en faire, en sens inverse, l'application sur les animaux, dans les mêmes circonstances, afin de constater, par cette expérience, si en effet la petite vérole résultait exclusivement de ce procédé.

On prouve, aujourd'hui, qu'une épizootie observée dans certains cantons de l'Angleterre, parmi les vaches, offre les caractères de la petite vérole. Les tentatives qu'on s'est permises à cet égard, méritent peut être plus justement l'improbation dont l'auteur paraît animé contre mes essais.

Je me rappelle d'avoir remarqué dans une partie de la haute Allemagne et de la Suisse, qu'on est dans l'usage de secourir les vaches dans leur délivrance, et d'employer la ligature comme pour les enfans: aussi règne t-il dans ces cantons des épizooties très-fréquentes parmi les bêtes à cornes. Il reste à examiner si ces maladies sont du même genre que celles observées en Angleterre, ou si, dans ces contrées, on emploie aussi le même procédé.

Quoi qu'il en soit, il est sans doute plus important dé mettre un terme à la propagation de la petite vérole, que de s'occuper des moyens de la produire et de la perpétuer.

Au lieu de replonger cette opinion consolante dans une incertitude interminable, par des discussions frivoles et des expériences hasardées, pourquoi ne pas adopter et utiliser, le plutôt possible, la méthode que j'ai indiquée, dont la perfection et les heureux résultats sont déjà suffisamment prouvés par le raisonnement et par l'expérience.

J'invite, au surplus, ceux qui auront des inquiétudes pour cette opération, à venir examiner l'enfant que j'ai chez moi, sur lequel j'ai fait les premiers essais. Il a été souvent exposé à la contagion de la petite vérole depuis trois ans, et j'offre de le soumettre encore aux mêmes épreuves.

Les personnes, cependant, qui, soit par pusillanimité, soit par d'autres considérations, persisteront dans leur opinion à cet égard, ne se refuseront pas du moins aux résultats des relations du citoyen Baudin; mais elles pourraient se reprocher d'avoir, par le retard, privé leurs enfans, nés pendant son expédition, d'un avantage aussi précieux. D'ailleurs, la certitude qu'il ne peut résulter aucun inconvénient de l'application de ma méthode, et la grande probabilité de voir se réaliser un jour les avantages qu'on en attend, détermineront la prudence la plus scrupuleuse, à ne pas différer un instant d'en commencer l'expérience.

Dans la seconde note, un des propriétaires du journal m'objecte: que le moyen proposé n'est ni nouveau, ni d'un effet assuré. Cette dépréciation ne m'étoune point de la part du citoyen R.... Je répète que j'ai conçu le premier cette c pinion, il y a trente ans, et je n'en ai jamais sait un secret. Depuis vingt ans que je suis arrivé en France, je n'ai cessé de la communiquer et d'en recommander la pratique aux personnes qui étaient en relation avec moi, soit comme malades, ou comme élèves dans la doctrine du magnétisme. Il est donc possible que le citoyen R... ait entendu parler de ma théorie, qu'il sit pratiquer sur ses trois enfans, mais sans y attacher aucune consiance, puisqu'il n'en a pas attendu l'effet, et qu'il les a sait inoculer huit ans après. Ils ont eu (comme cela devait arriver) tous les trois la petite vérole

Je conclus de ce fait, que ce moyen et ses effets sont encore nouveaux pour le citoyen R...
J'observe ici, qu'il ne suffit pas d'exprimer le sang contenu dans le cordon ombilical extérieur, comme l'a pratiqué son accoucheur; mais il faut provoquer l'écoulement absolu de toute liqueur qui peut se trouver dans les vaisseaux intérieurs, lesquels réunis à l'anneau ombilical, forment le cordon, afin que l'oblitération de ces trois vaisseaux devenus inutiles, commence par le fond, et se termine dans le nombril. Il est bon de se rappeler ici la théorie et le traitement d'une plaie profonde : la plus petite portion de liqueur séreuse exclue de la circulation, est suf-

fisante pour devenir, par son séjour, ce puissant levain, ce ferment qui étant resorbé, peut exciter tôt ou tard une fermentation dans la partie séreuse du sang.

La petite vérole n'existe pas dans la nature; elle est un produit factice d'une sollicitude mal entendue de l'homme qui offre ses premiers soins à l'enfant nouveau né. C'est là qu'il lui prépare et qu'il lui inocule, par un procédé que l'instinct et l'exemple uniforme des animaux réprouvent, le germe d'une maladie qu'on regardait comme universelle et inévitable, et qui n'est qu'un résultat de l'universalité du préjugé. Cette première erreur en produisit ensuite une seconde: l'inoculation par l'insertion ou l'introduction d'un ferment déjà formé et entièrement caractérisé, dans la partie séreuse du sang, dans la vue de prévenir ou pallier les ravages de la petite vérole. C'est donc cette double sorte d'inoculation, qui est la cause artificielle et immédiate de cette maladie; et le résultat de l'un ou l'autre de ces procédés est le même : une espèce de fermentation. C'est une loi de la Nature, que le développement de toute fermentation une fois achevé, elle ne se reproduit jamais une seconde fois.

D'après ce que je viens de dire, on conçoit facilement qu'on n'est pas susceptible, ni de

l'invasion spontanée, ni de la contagion de la petite vérole, sans un levain ou un germe préexistant, et communiqué par l'un de ces genres d'inoculations; on concevra également comment on produira cette maladie par l'inoculation, dans tous les cas où ce développement n'aura pas encore eu lieu, et pourquoi on n'en est pas attaqué deux fois: en sorte que, comme on se plaît aujourd'hui à appeler l'inoculation le préservatif de la petite vérole naturelle, celle ci serait de même le préservatif contre l'inoculation.

Voilà, ensin, la raison pourquoi les ensans du citoyen R... ont eu la petite vérole, dans la supposition même que l'opération employée à leur naissance eût été parfaite, parce qu'ils ont été inoculés, n'ayant pas encore éprouvé cette maladie.

Je conclus, en conséquence, que l'inoculation ne pourra jamais servir de preuve pour ou contre la vérité de mes assertions, relatives aux moyens de prévenir et de faire cesser cette maladie; et un pareil essai dans ces vues serait inhumain et condamnable.

Pour prévenir tout accident dans l'opération proposée, et pour en assurer le succès, je dois encore recommander l'observance scrupuleuse de tous les soins que j'ai indiqués, et dont j'ai fourni l'exemple dans ma première lettre.

Afin de ne pas sacrifier plus long-tems le sort des enfans aux doutes et à l'indolence, et pour cesser de les exposer à l'alternative entre l'épidémie et l'épizootie, il est à désirer que la Nation française, en adoptant, dans son intégrité, le moyen préservateur que je lui offre, consente à réformer l'ancienne pratique dans l'accouchement, et qu'elle fasse, la première, jouir l'enfant du droit imprescriptible que la Nature réclame : de ne pas être infecté d'un venin mortel dès sa naissance, par l'ignorance et les préjugés des auteurs de ses jours; et ensin, pour généraliser l'opinion à cet égard, il conviendrait peut-être de fixer et de solenniser, par une institution nationale. l'époque de l'affranchissement de ce sléau en faveur des générations futures.

Signé MESMER.

dad dai 186 031 BOULEVARD HAUSSMANN, 19

